



PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX SERVICES SCOLAIRES DE LA COMMUNE (ETUDE SURVEILLEE, PERISCOLAIRE ET CANTINE)

Remarques préliminaires :

L'inscription aux différents services n'est pas automatique. Elle doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire.

Tout impayé antérieur bloque la demande d'inscription. Nécessité de régulariser votre situation lors du dépôt de la demande d'inscription.

Les enfants dont les parents ne résident pas sur la commune de SAACY-SUR-MARNE (famille dite extérieure) ne sont pas prioritaires. L'acceptation de leur inscription sera conditionnée aux places disponibles restantes.

Calendrier d'inscription :

Mise en ligne des dossiers d'inscription pour l'année scolaire 2024-25 :	7 mai 2024
Date limite de dépôt des dossiers auprès de la mairie :	15 juin 2024
Instruction et réponse définitive de la mairie :	30 juin 2024
Pour les dossiers déposés en retard ou pour les dossiers de famille extérieure, instruction et réponse définitive de la mairie :	Courant juillet 2024

Modalités pratiques d'inscription :

La famille devra récupérer, compléter et retourner le dossier d'inscription à la mairie.

Modalités de récupération du dossier d'inscription (au choix) :	Modalités de dépôt du dossier d'inscription (au choix) :
Sur le site internet de la commune : www.saacy-sur-marne.fr	Par mail à l'adresse suivante : scolaire-mairie-saacy@orange.fr
Sur le portail famille : https://www.saacy-sur-marne.noethysweb.com/connexion	Via le portail famille : https://www.saacy-sur-marne.noethysweb.com/connexion
Par retrait d'un dossier papier à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture	Par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie
	Par remise à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture